



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 163 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2019/20	37 246 700
Dépenses de 2019/20	37 239 900
Solde inutilisé de 2019/20	6 800
Crédits ouverts pour 2020/21	39 827 300
Montant estimatif des dépenses de 2020/21 ^a	39 827 300
Montant estimatif du solde inutilisé de 2020/21	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2021/22	41 298 500
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2021/22	(86 000)
Recommandation du Comité consultatif pour 2021/22	41 212 500

^a Montant estimatif au 31 mars 2021.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 26 avril 2021. On trouvera les observations et recommandations du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/75/822](#), et celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 dans son rapport portant la cote [A/75/829](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

2. Dans sa résolution [74/288](#), l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 37 246 700 dollars (montant net : 33 454 700 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Les dépenses de l'exercice se sont élevées à 37 239 900 dollars (montant brut) (montant net : 33 403 300 dollars), ce qui représente un solde inutilisé de 6 800 dollars (montant brut), soit un taux d'utilisation de 100 % ; le Comité consultatif note qu'il s'agit là d'un taux comparable à celui de l'exercice 2018/19. Le solde inutilisé de 6 800 dollars s'explique par l'effet combiné de deux facteurs : d'une part, des dépenses inférieures aux prévisions au titre des militaires et du personnel de police, principalement en raison de l'absence de demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (186 300 dollars, soit 25,0 %), et au titre des dépenses opérationnelles, essentiellement en raison de dépenses au titre des activités relatives aux programmes moins importantes que prévu (896 000 dollars, soit 10,8 %) ; d'autre part, des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (1 076 100 dollars, soit 3,8 %), essentiellement en raison de dépenses plus importantes que prévu au titre du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national. On trouvera une analyse des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/75/813](#)).

3. Le Secrétaire général propose à la section III.B de son rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice 2019/2020 (ibid.) un récapitulatif des réaffectations de ressources (qui ont représenté 2,9 % du montant total des crédits ouverts) : des fonds ont été réaffectés des catégories III et I à la catégorie II pour faire face à des dépenses plus élevées que prévu, principalement au titre des dépenses communes de personnel afférentes au personnel recruté sur le plan international et en raison de l'application d'un échelon moyen supérieur aux prévisions pour le calcul des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Une analyse détaillée des écarts se trouve à la section IV dudit rapport.

4. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant des engagements non réglés a été porté de 388 000 dollars pour l'exercice 2018/19 à 399 900 dollars pour l'exercice 2019/20, principalement en raison du retard pris dans la livraison de matériel de communication et de matériel informatique. Il a également été informé qu'au 31 mars 2021, le solde total des engagements non réglés pour l'exercice 2019/20 avait été ramené à 46 370 dollars et à 36 657 dollars pour les

dépenses opérationnelles, tandis que le solde des engagements non réglés au titre de la rubrique Communications et informatique avait été ramené à zéro.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 (A/75/5 (Vol. II), par. 54 et 199 à 202). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, le montant des dépenses était de 30 167 600 dollars. À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait être égal aux crédits de 39 827 300 dollars qui avaient été ouverts, soit 100 % des ressources approuvées. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu des informations sur les principaux facteurs expliquant le taux d'utilisation de 100 % du budget au cours des exercices 2018/19 et 2019/20 et a noté que des examens des besoins avaient été entrepris pendant l'établissement du budget pour veiller à ce que les montants proposés correspondent aux besoins opérationnels de la Mission, tant pour les activités de fond que pour les activités d'appui.

7. Au 5 avril 2021, il n'y avait plus de demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques liées à la MINUK, les deux dernières ayant été payées le 12 mars 2020. Il reste une demande d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité en instance, qui doit être examinée par le Secrétariat ; une évaluation médicale, une vérification du fait que les conditions requises sont remplies et la détermination du montant de l'indemnisation doivent encore être effectuées. Au 22 mars 2021, le montant versé par la Mission au titre des 28 demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité reçues depuis sa création s'établissait à 1 031 000 dollars. Le Comité consultatif examine la question des réparations versées au titre des demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques dans son rapport sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/75/849). **Le Comité consultatif compte que la demande en instance sera réglée rapidement.**

8. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 18 mars 2021, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 3 532 114 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 497 000 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 35 114 000 dollars. Le Comité a été informé en outre qu'au 15 mars 2021, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 1 156 000 dollars, y compris une avance de 17,5 millions de dollars prélevée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, conformément aux dispositions de la résolution 73/307 de l'Assemblée générale. Les liquidités disponibles sont insuffisantes pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 9 957 000 dollars. Le Comité examine la question du prélèvement d'avances entre missions en cours dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Contributions non acquittées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Au 31 décembre 2016</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2018</i>	<i>Au 31 décembre 2019</i>	<i>Au 31 décembre 2020</i>	<i>Au 9 mars 2021</i>
30 569	31 676	29 528	32 997	36 168	35 114

9. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées concernant les contributions non acquittées à la MINUK depuis le 31 décembre 2015, qui sont présentées dans le tableau ci-dessus. **Le Comité consultatif est de plus en plus préoccupé par le fait que la situation de trésorerie de la Mission continue de se détériorer, le montant des contributions non acquittées représentant près de 90 % des crédits ouverts pour la MINUK au titre de l'exercice 2020/21. Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (A/74/737/Add.5, par. 6).**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1244 \(1999\)](#). La Mission a pour mandat de créer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et de promouvoir la stabilité dans la région des Balkans occidentaux. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui pour l'exercice 2021/22 sont présentées aux paragraphes 6 à 16 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice ([A/75/779](#) et [A/75/779/Corr.1](#)).

B. Ressources nécessaires

11. Les prévisions de dépenses de la Mission pour l'exercice 2021/22 se montent à 41 298 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 471 200 dollars (3,7 %) par rapport aux crédits de 39 827 300 dollars approuvés pour l'exercice 2020/21 (voir tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant alloué (2019/20)</i>	<i>Dépenses (2019/20)</i>	<i>Montant alloué (2020/21)</i>	<i>Dépenses au 31 mars 2021</i>	<i>Dépenses prévues (2021/22)</i>	<i>Variation</i>	
						<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
Militaires et personnel de police	744,0	557,7	730,0	426,8	768,5	38,5	5,3
Personnel civil	28 222,9	29 299,0	30 745,2	22 951,7	32 534,4	1 789,2	5,8
Dépenses opérationnelles	8 279,8	7 383,2	8 352,1	6 789,1	7 995,6	(356,5)	(4,3)
Montant brut	37 246,7	37 239,9	39 827,3	30 167,6	41 298,5	1 471,2	3,7

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé/ approuvé 2020/21^a</i>	<i>Effectif proposé 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	10	10	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/approuvé.

12. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2021/22 s'élève à 768 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 38 500 dollars (5,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21, qui s'explique principalement par l'application d'un taux de change de 0,837 euro pour 1 dollar des États-Unis, alors que le taux appliqué pour l'exercice 2020/21 était de 0,896 euro pour 1 dollar.

13. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé 2020/21</i>	<i>Effectif proposé 2021/22</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	113	112	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	33	34	–
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	186	186	–
Volontaires des Nations Unies	24	24	–
Total	356	356	–

14. En ce qui concerne le personnel civil, 356 postes et emplois de temporaire au total sont proposés pour l'exercice 2021/22, soit un nombre identique à celui de l'effectif total approuvé pour l'exercice 2020/21. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2021/22 s'élève à 32 534 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 1 789 200 dollars (5,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21, ce qui s'explique par l'effet combiné de l'augmentation des besoins au titre des éléments suivants : a) le personnel recruté sur le plan international (638 500 dollars, soit 3,3 %), principalement en raison de l'application d'un coefficient d'ajustement de 31,7 aux prévisions de dépenses relatives aux traitements du personnel recruté sur le plan international, contre un coefficient de 26,3 appliqué pendant l'exercice 2020/21 ; b) le personnel recruté sur le plan national (1 126 800 dollars, soit 11,0 %) ; cette augmentation est principalement attribuable à l'application des nouveaux barèmes des traitements du personnel local à compter du 1^{er} novembre 2019, lesquels ont été promulgués en avril 2020, à l'application du taux de change en vigueur et à la transformation proposée d'un poste P-2 en poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; c) les Volontaires des Nations Unies (22 100 dollars, soit 2,5 %) ; d) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 800 dollars, soit 2,8 %). Ces augmentations sont en partie compensées par une diminution au titre du personnel recruté sur le plan international, étant donné qu'il est proposé de transformer un poste P-2 en un poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national (ibid., par. 45 et 46).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

Réaffectation et transformation

15. Le Secrétaire général propose que le poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) relevant de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit soit réaffecté et transformé en un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) au secrétariat du Bureau de l'état de droit afin d'accroître les capacités du Bureau en matière de gestion des programmes et des projets, de coordination, d'établissement de rapports et d'évaluation des activités prescrites dans le domaine de l'état de droit (ibid., par. 27). Le Comité consultatif formule d'autres observations sur la réaffectation de postes dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Taux de vacance

16. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif des taux de vacance constatés pour le personnel civil en 2019/20 et 2020/21, ainsi que de ceux qui sont proposés pour 2021/22. Le Comité consultatif note qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux différents des taux effectivement constatés pendant l'exercice en cours. Il constate ainsi que : a) le taux de vacance qu'il est proposé d'appliquer pour le personnel recruté sur le plan international s'élève à 10,0 %, alors qu'au 31 mars 2021 le taux effectif moyen s'établit à 12,4 % et le taux effectif à 14,2 % ; b) il est proposé d'appliquer un taux de vacance de 1,0 % pour le personnel recruté sur le plan national, alors qu'au 31 mars 2021, le taux effectif moyen s'établissait à 1,6 % et le taux effectif à 1,1 %.

Catégorie	Taux effectif 2019/20	Taux budgétisé 2020/21	Taux effectif 28 février 2021	Taux effectif moyen 28 février 2021	Taux effectif 31 mars 2021	Taux effectif moyen 31 mars 2021	Taux proposé 2021/22
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	13,3	10,0	15,0	14,2	14,2	12,4	10,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	3,0	3,0	3,0	3,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	1,0	2,2	2,2	1,1	1,6	1,0
Volontaires des Nations Unies	20,8	11,0	16,7	12,5	16,7	8,3	11,0

17. Le Comité consultatif réaffirme qu'il estime que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il convient de justifier clairement le choix des taux retenus dans les projets de budget et les documents connexes (voir A/74/737/Add.5, par. 14, et A/73/755/Add.5, par. 21).

Postes vacants

18. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2021, au total 23 postes étaient vacants, et qu'aucun ne l'était depuis plus de deux ans (voir par. 19 ci-après). Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et qu'elle a prié le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (voir résolution 74/288 de l'Assemblée générale, par. 21). Il a été indiqué au Comité que la Mission avait recruté 29 personnes au cours de la période allant du 1^{er} juin 2020 au 31 mars 2021, et avait notamment pourvu, à compter du 1^{er} février 2021, le poste de chef des services juridiques (D-1) qui était vacant depuis longtemps.

En ce qui concerne le poste de juriste adjoint(e) de 1^{re} classe (P-2) à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires du Bureau de l'état de droit, vacant de longue date, le Secrétaire général propose qu'il soit réaffecté et transformé en un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (voir le par. 15 ci-dessus). Le Comité a également appris que 36 membres du personnel recruté sur le plan international et national avaient cessé leurs fonctions au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021 et note que la Mission rencontre depuis longtemps des difficultés en matière de recrutement et de rétention du personnel (voir A/74/737/Add.5, par. 15).

19. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le poste de juriste (P-4) à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires ; il a appris que celui-ci était vacant depuis décembre 2019 et qu'aucune mesure n'avait été prise pour le pourvoir. Ayant demandé des explications complémentaires, le Comité a été informé que les informations qui lui avaient été fournies concernaient le poste qui en 2020 était indiqué comme étant en attente et qui était vacant depuis décembre 2017. Le Comité a appris que la procédure de recrutement destinée à pourvoir ce poste avait commencé et que la définition d'emploi était en cours d'examen. Il note que le poste était indiqué comme vacant dans les informations qu'il avait reçues l'année dernière et qu'au 26 avril, le poste n'avait pas été publié. **Le Comité consultatif recommande que des éclaircissements supplémentaires concernant le poste de juriste (P-4) à la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires soient fournis à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

20. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2019/20)	Dépenses (2019/20)	Montant alloué (2020/21)	Dépenses au 31 mars 2021	Dépenses prévues (2021/22)	Variation	
						Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)		
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	34,0	29,2	35,6	28,0	38,1	2,5	7,0
Voyages officiels	304,9	310,7	318,6	24,9	319,8	1,2	0,4
Installations et infrastructures	2 591,5	2 594,2	2 851,1	2 438,10	2 732,2	(118,9)	(4,2)
Transports terrestres	334,7	453,2	156,7	114,3	182,0	25,3	16,1
Opérations aériennes	—	—	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	—	—	—	—	—	—	—
Communications et informatique	2 142,0	1 937,1	2 140,6	1 961,30	1 869,8	(270,8)	(12,7)
Santé	65,2	151,0	62,0	108,0	69,2	7,2	11,6
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 807,5	1 907,8	2 787,5	2 114,40	2 784,5	(3,0)	(0,1)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	8 279,8	7 383,2	8 352,1	6 789,1	7 995,6	(356,5)	(4,3)

21. Le montant prévu au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2021/22 s'élève à 7 995 600 dollars, ce qui représente une diminution de 356 500 dollars (4,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2020/21. Le Secrétaire général propose des augmentations principalement au titre des transports terrestres (25 300 dollars, soit 16,1 %) et de la santé (7 200 dollars, soit 11,6 %) et des diminutions au titre des installations et infrastructures (118 900 dollars, soit 4,2 %) et des communications et de l'informatique (270 800 dollars, soit 12,7 %).

22. Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les justifications qui ont été fournies expliquent pleinement les besoins en ressources énumérés ci-après. En outre, compte tenu de la sous-utilisation de certains crédits et de l'incidence que continuera probablement d'avoir la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité formule les observations et recommande les ajustements qui suivent :

a) *Voyages officiels* : des crédits de 319 800 dollars sont demandés pour 2021/22, alors que les dépenses effectives étaient de 24 900 dollars au 31 mars 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation (213 100 dollars) pour l'exercice 2020/21 repose sur l'hypothèse que les restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19 seront levées à la suite des campagnes de vaccination contre cette maladie menées à l'échelle mondiale, et qu'elle est imputable premièrement, à l'augmentation des taux de l'indemnité journalière de subsistance ; deuxièmement, à celle du nombre de voyages en dehors de la zone de la mission – celui-ci sera porté de 50 au cours de l'exercice 2020/21 à 57 au cours de l'exercice 2021/22 – ; troisièmement, à celle du nombre de voyages officiels à l'intérieur de la zone de la mission, qui passera de 127 à 137, un certain nombre de voyages étant nécessaires. Le Comité a été informé que ces prévisions de dépenses sont compensées par la baisse des dépenses prévues au titre des voyages officiels à des fins de formation (105 700 dollars, soit une réduction de 16 000 dollars) en raison du nombre plus élevé de formations internes et en ligne proposées pour l'exercice 2021/22, ainsi que de l'absence de dépenses au titre des services d'appui aux voyages fournis en ce qui concerne le groupe chargé de l'enquête d'établissement des faits et des frais de voyage afférents aux activités d'appui à Umoja-Extension 2. Le Comité a également reçu des informations sur les formations virtuelles proposées pour l'exercice 2021/22. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 et de l'instruction ST/AI/2013/3. Le Comité estime en outre qu'il est probable que la pandémie de COVID-19 continuera d'avoir une incidence sur les voyages au cours de l'exercice 2021/22. Il recommande par conséquent une réduction de 20 % (64 000 dollars) des ressources proposées au titre des voyages officiels (319 800 dollars) ;**

b) *Consultants et services de consultants* : un montant de 38 100 dollars est proposé pour 2021/22, ce qui représente une augmentation de 2 500 dollars, soit 7 %, attribuable à la part revenant à la Mission dans certaines dépenses liées aux jurys d'experts (A/75/779, par. 47, et A/75/779/Corr.1). **Le Comité consultatif compte que les efforts visant à utiliser les capacités disponibles en interne et les ressources existantes se poursuivront. En outre, compte tenu des conséquences que la pandémie de COVID-19 devrait avoir au cours de l'exercice 2021/22, il recommande une réduction de 10 % (3 800 dollars) des ressources proposées au titre des consultants et des services de consultants ;**

c) *Transports terrestres* : le montant des crédits demandés pour l'exercice 2021/22, à savoir 182 100 dollars, fait apparaître une augmentation de 25 300 dollars (16,1 %) qui est principalement imputable au remplacement prévu du système CarLog ; cette augmentation est compensée en partie par le fait que le coût unitaire du litre de combustible diesel devrait être ramené à 0,32 dollar, contre un coût de 0,50 dollar prévu au titre de l'exercice 2020/21 (ibid., par. 49). Au 31 mars 2021, le montant total des dépenses enregistrées pour 2020/21 s'élevait à 114 300 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 156 700 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait acquis sept véhicules hybrides au cours de l'exercice 2019/20 dans le cadre de son plan de remplacement de ses actifs sur trois ans. Il note qu'en dépit de l'acquisition de ces véhicules, les ressources demandées au titre des activités de réparation et d'entretien ont été portées de 67 200 dollars pour l'exercice 2020/21 à 114 700 dollars, soit une augmentation de 70,7 %. En outre, en réponse à ses questions, le Comité a appris que des dépenses de 114 300 dollars avaient été engagées au titre des transports terrestres au 31 mars 2021. **Le Comité consultatif prend bonne note du fait que la MINUK a remplacé des véhicules dans le cadre de son plan de remplacement des actifs sur trois ans ainsi que du fait qu'elle doit remplacer le système CarLog ; il estime néanmoins que d'autres mesures d'efficacité peuvent être envisagées, compte tenu également des restrictions en matière de voyages et de déplacements imposées par la pandémie de COVID-19. Le Comité recommande par conséquent une réduction de 10 % (18 200 dollars) du montant des ressources demandées au titre des transports terrestres.** Par ailleurs, le Comité consultatif note que la dotation en véhicules de la MINUK est supérieure aux coefficients standard pour sept sous-catégories de véhicules légers de transport de passagers utilisés par le personnel recruté sur le plan international. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les données relatives au parc automobile de la MINUK avaient été mises à jour et corrigées et que la dotation en véhicules était supérieure aux coefficients standard pour cinq sous-catégories de véhicules utilisés par le personnel recruté sur le plan international. **Le Comité consultatif demande de nouveau que des efforts soient faits pour aligner le nombre de véhicules de la Mission sur les coefficients standard prescrits et compte qu'il sera rendu compte du résultat des mesures prises à cet égard dans le prochain budget (voir A/74/737/Add.4, par. 20 d), et A/73/755/Add.5, par. 29).**

23. Sous réserve de la recommandation formulée au paragraphe 22, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.

V. Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19

24. Les mesures prises par la Mission pour faire face à la COVID-19 pendant l'exercice 2019/20, comme l'aide apportée aux populations locales sous la forme de distribution de vivres, de produits d'hygiène et d'équipements de protection individuelle, sont décrites aux paragraphes 24 à 28 du rapport sur l'exécution du budget. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la COVID-19 représentait pour la vie, la santé et la sécurité et souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités des missions contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le**

coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (voir résolution 74/292, par. 15). Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget.

Activités relatives aux programmes et projets de renforcement de la confiance

25. Le Secrétaire général indique que les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives aux programmes menés par la MINUK sont liés aux objectifs stratégiques et aux priorités de la Mission et continueront de jouer un rôle central dans le renforcement de la capacité de celle-ci à s'acquitter de son mandat. Il est indiqué dans le rapport que le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2021/22 prévoit un montant de 1 987 000 dollars pour l'exécution de huit activités relatives aux programmes dans les domaines de la stabilisation des communautés et du renforcement de la confiance entre les populations locales (l'accent étant mis sur les questions de genre et les jeunes), de l'état de droit et des droits humains, et un montant de 389 100 dollars au titre de l'exécution de 22 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion du renforcement de la confiance et de la réconciliation intercommunautaire ; b) inclusion des groupes non majoritaires et marginalisés, notamment des communautés rom, ashkali et égyptienne ; c) autonomisation et participation des femmes et des jeunes, et promotion des activités interethniques (A/75/779, par. 14 et 39 à 41 et A/75/779/Corr.1).

26. En réponse à ses questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait commencé à exécuter des projets de renforcement de la confiance au cours de l'exercice 2013/14 et des activités relatives aux programmes au cours de l'exercice 2015/16. Il a également été informé que les activités relatives aux programmes proposées pour l'exercice 2021/22 correspondaient aux domaines prioritaires inscrits au mandat de la Mission et devraient être exécutées dans leur intégralité. En outre, il a reçu des informations concernant la nature des projets de renforcement de la confiance, lesquels visent avant tout à favoriser la réconciliation intercommunautaire au Kosovo, notamment au niveau local, tandis que des activités relatives aux programmes sont menées dans toute une série de domaines relevant du mandat de la Mission. Par ailleurs, il a été indiqué au Comité que les activités relatives aux programmes correspondaient aux priorités stratégiques de la Mission, telles qu'elles sont définies dans les cadres stratégiques intégrés, les plans de transition et les autres instruments de planification, et qu'elles permettent de créer des occasions de collaboration avec des partenaires nationaux et de mettre en place des capacités nationales importantes. En outre, il a été indiqué au Comité que les activités relatives aux programmes étaient des activités opérationnelles, limitées dans le temps et comportant un objectif final bien défini qui visait à faciliter l'exécution du mandat, qui étaient entreprises par une mission de maintien de la paix et/ou par des partenaires d'exécution pour mener à bien des tâches requises et devant être effectuées par du personnel civil.

27. Le Comité consultatif note que la Mission ne demande pas de ressources au titre des projets à effet rapide ; il estime néanmoins que la frontière entre les projets de renforcement de la confiance, les autres activités relatives aux programmes et les projets à effet rapide mérite d'être plus clairement définie, tout comme la nature des projets de renforcement de la confiance. De ce fait, le Comité est d'avis qu'il convient d'établir un plan de mise en œuvre comportant des projets à moyen et long terme pour l'exécution des activités relatives aux programmes et des autres projets de proximité. Il considère en outre qu'il faudrait que les projets soient évalués régulièrement et que les ressources soient allouées aux projets ayant les effets les plus marqués, sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Le Comité compte que des informations détaillées au sujet des activités relatives aux programmes et des

projets de proximité, y compris les évaluations de projets et les enseignements tirés, seront présentées dans le prochain projet de budget.

28. En ce qui concerne les activités relatives aux programmes, le Comité consultatif rappelle en outre que l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait à rendre compte de l'emploi qu'elle fait des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et a également prié le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces activités tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents. Le Comité rappelle que ces activités doivent être menées conformément aux orientations pertinentes et tenir compte du contexte spécifique dans lequel la Mission opère. Il compte que des informations détaillées sur les activités relatives aux programmes de la Mission figureront dans le prochain projet de budget et le prochain rapport sur l'exécution du budget (voir résolution 74/288, par. 20).

29. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, durant la pandémie de COVID-19, la Mission s'était mise à consulter ses clients et bénéficiaires par des moyens virtuels. S'agissant de ses activités de programme, elle avait élaboré et mis en place une structure permettant de revoir rapidement les projets et d'adapter ou de modifier ceux en cours tout en répondant aux demandes d'assistance des autorités locales et en se rapprochant des groupes les plus vulnérables de la société touchés par la pandémie. Le Comité a été informé que les projets de renforcement de la confiance et les activités de programme continuaient en grande partie d'être mis en œuvre virtuellement par des technologies numériques. **Le Comité consultatif prend note du passage au virtuel des projets de renforcement de la confiance et des activités de programme et compte que, dès que la situation le permettra, la Mission exécutera ses projets davantage sur le terrain en vue d'en assurer la réalisation concrète et tangible.**

30. Par ailleurs, comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les activités de programme externalisées étaient inscrites à la ligne budgétaire « Partenaires d'exécution et subventions », dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers » à la rubrique « Dépenses opérationnelles ». Au cours de l'exercice 2019/20, certaines activités de programme exécutées par la MINUK afin de fournir aux populations locales de la nourriture, des articles d'hygiène et des équipements de protection individuelle dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 avaient été comptabilisées par la suite dans une autre catégorie budgétaire, compte tenu de la nature des dépenses et des codes d'identification de produits utilisés dans Umoja. Le Comité a été informé qu'au début de la pandémie en mars 2020, la MINUK avait privilégié et modifié certaines activités de programme afin d'apporter un appui aux populations les plus vulnérables touchées par la pandémie au Kosovo. Il a appris que, dans le cadre de l'une de ces activités de programme, 2 159 colis alimentaires, 1 450 trousseaux d'hygiène, 2 072 articles de protection individuelle et 387 tablettes pour l'enseignement à distance avaient été fournis aux minorités et aux populations déplacées à titre d'aide et comptabilisés sous le poste « Autres activités relatives aux programmes ». Le Comité note que les activités de programme et les projets de renforcement de la confiance sont comptabilisés dans la catégorie « Fournitures, services et matériel divers », tandis que les projets à effet rapide sont comptabilisés dans une autre catégorie. **Le Comité consultatif compte que les activités de programme seront correctement comptabilisées dans les prochains rapports d'exécution et qu'elles figureront dans une catégorie budgétaire distincte.** Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Services fournis à d'autres entités et recouvrement des coûts

31. Selon les informations fournies au Comité consultatif, en 2019/20, la Mission avait généré 37 560 dollars de recettes au titre des services fournis à d'autres entités dans la zone de mission. On estime qu'un montant comparable sera recouvré en 2021/22. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les services fournis par la MINUK moyennant recouvrement des coûts couvraient divers domaines (informatique, équipements collectifs, loyer, sécurité, chauffage et carburant pour groupes électrogènes, entretien et nettoyage de terrains et de bâtiments) et que les bénéficiaires en étaient les prestataires et partenaires intervenant dans l'enceinte de la Mission et les restaurants et l'économat/boutique hors taxes qui s'y trouvaient. Il a été informé que, pour calculer les montants à recouvrer, on divisait les coûts totaux d'exploitation par la surface (en mètres carrés) occupée par chaque entité et que, pour les entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, des frais d'administration de 14 % étaient facturés en sus du coût global du service. **Le Comité consultatif prend note de la facturation de frais d'administration et remarque que des frais semblables pourraient également être perçus par d'autres entités des Nations Unies fournissant des services moyennant recouvrement des coûts.** Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport connexe relatif aux conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir [A/75/829](#), par. 35 à 38) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/75/822](#)).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

32. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, dans le cadre de ses initiatives et activités environnementales, la Mission s'est employée à se conformer aux huit objectifs définis dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), a appliqué la politique environnementale, la politique de gestion des déchets et son plan d'action environnemental, a pris des initiatives en matière d'efficacité énergétique, de recyclage et de plantation d'arbres, a mené des activités de sensibilisation et s'est attachée à utiliser plus rationnellement les ressources, à réduire les déchets et à limiter son empreinte environnementale globale afin d'obtenir la certification 14001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation (norme de gestion environnementale) ([A/75/779](#) et [A/75/779/Corr.1](#), par. 16). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait réduit son empreinte carbone de 9,05 % et obtenu le score de 86 sur 100 sur le tableau de bord environnemental, conformément à la stratégie environnementale du Siège. Il a été informé qu'un tel score plaçait la MINUK dans le groupe de tête des missions de maintien de la paix pour l'exercice 2019/20. S'agissant des indicateurs clés de performance suivis trimestriellement par le Siège, la MINUK a obtenu des scores élevés et se situe dans le trio de tête des missions les plus performantes. Par ailleurs, la MINUK était la première mission à avoir mené à terme le projet de rapprochement et d'optimisation des stocks, l'un des projets prioritaires du Siège.

33. Le Comité consultatif prend note des initiatives dans le domaine de l'environnement et compte que des informations détaillées sur leur état d'avancement ainsi que sur le cahier des charges, les produits et les dates de début et de fin des activités seront fournies dans les prochains projets de budget. Il rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction

des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables et des lignes directrices y afférentes, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (voir la résolution 74/294, par. 17). Le Comité formule d'autres observations sur les activités environnementales dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

Normes d'assurance qualité

34. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, pour que ses systèmes de gestion de la qualité demeurent conformes à la norme 9001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation, la Mission effectuera chaque année des contrôles ponctuels concernant telle ou telle disposition qui permettront de vérifier que la norme est respectée (A/75/779 et A/75/779/Corr.1, par. 15). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUK avait élaboré en novembre 2018 une feuille de route triennale sur l'assurance qualité destinée à assurer la normalisation, l'optimisation et l'excellence de ses services d'appui. Il a été informé qu'en application de cette feuille de route, la Mission devait, dans le cadre de la procédure de certification de l'Organisation internationale de normalisation, élaborer des instructions permanentes, procéder à une analyse comparative de la satisfaction des clients, établir un indicateur NPS (Net Promoter Score) et instaurer une culture de l'amélioration permanente. Il a également été informé que les indicateurs clés de performance permettaient de fixer les objectifs à suivre et à atteindre et que la réactivité, la fiabilité et l'efficacité étaient mesurées par une enquête de satisfaction des clients et des rapports mensuels de gestion de la performance. Il a en outre été informé des avantages que présentait pour la MINUK la norme 9001 de l'Organisation internationale de normalisation et appris que, lors des enquêtes de satisfaction menées en 2019, 83 % des clients de la Mission s'étaient déclarés satisfaits. En novembre 2019, la MINUK avait obtenu la certification 9001, la norme de l'Organisation internationale de normalisation en matière de gestion de la qualité, pour toutes ses opérations d'appui assurées de bout en bout.

35. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la MINUK était aux avant-postes s'agissant d'appliquer la gestion de la qualité aux services opérationnels, y compris en matière de gestion de la performance et d'analyse décisionnelle. Il a également été informé que la MINUK partageait son expérience et faisait connaître ses réalisations auprès du Siège et d'autres missions, lors de réunions, d'exposés ou de sessions de mise en commun des connaissances, et qu'en faisant connaître ses produits d'assurance qualité, elle contribuait aux activités d'analyse décisionnelle de l'ONU. **Le Comité consultatif prend note du travail accompli par la MINUK à l'occasion de l'élaboration d'une feuille de route triennale sur l'assurance qualité et des efforts qu'elle déploie pour que ses systèmes de gestion de la qualité demeurent conformes à la norme 9001:2015 de l'Organisation internationale de normalisation.**

Equilibre entre les sexes et représentation géographique

36. Selon les informations fournies au Comité consultatif, parmi le personnel de la Mission recruté sur le plan international, les femmes représentaient, au 30 juin 2020 : 28 % des effectifs de classe P-5 ou de rang supérieur ; 53 % des effectifs des classes P-1 à P-4 ; 35 % des effectifs du Service mobile. Parmi le personnel recruté sur le plan national, elles représentaient 48 % des administrateurs et 38 % des agents des Services généraux. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le plan de réalisation de la parité des sexes établi par la Mission venait compléter l'action qu'elle poursuivait à cette fin et qu'il s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Il a également

été informé que ce plan était basé sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience. S'étant renseigné sur le sujet, le Comité a été informé qu'au 2 avril 2021, le personnel civil de la Mission comprenait 327 personnes provenant des régions géographiques suivantes : Europe (83,8 %) ; Asie et Moyen-Orient : (6,7 %) ; Amérique du Nord (4,3 %) ; Afrique (3,7 %) ; Amérique du Sud/Amérique latine (1,2 %) ; Australie et Océanie (0,3 %). **Le Comité consultatif se félicite de la représentation des femmes au sein de la MINUK et compte que celle-ci poursuivra ses efforts visant à améliorer la représentation géographique et qu'elle fournira des informations à ce sujet dans ses prochains rapports (voir également A/73/755/Add.4, par. 32).** Le Comité examine plus avant les questions de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822).

VI. Conclusion

37. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 sont indiquées à la section VI du rapport sur l'exécution du budget (A/75/813). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 6 800 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ainsi que le montant de 221 300 dollars correspondant aux autres produits et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2020 soient portés au crédit des États Membres.**

38. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/75/779 et A/75/779/Corr.1). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 86 000 dollars et ramenés de 41 298 500 dollars à 41 212 500 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 41 212 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.**